

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 13 OCTOBRE2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

20-131

OBJET : Budget principal - Affectation des résultats de l'exercice 2019

Membres en exercice	90
Présents titulaires	74
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	1

Votants	89
Abstention	0
Suffrages exprimés	89
Pour	89
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO (jusqu'à la délibération n°20-137), Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER (jusqu'à la délibération n°20-137), Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mary France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL

Représentés :

Christian CAMBON représenté par Marie-Hélène MAGNE, Rodolphe CAMBRESY représenté par Charles ASLANGUL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Delphine FENASSE représentée par Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Nassim LACHELACHE représenté par Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Bénédicte MARETHEU représentée par Thomas BERRUEZO, Déborah MUNZER (à partir de la délibération n°20-137) représentée par Jacques J.P. MARTIN, Michel OUDINET représenté par Philippe BEGAT, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVE, Germain ROESCH représenté par Sylvain BERRIOS, Igor SEMO représenté par Hervé GICQUEL, Aurore THIROUX représentée par Sophie AMAR, Annick VOISIN représentée par Pierre LEBEAU

Absents :

Caroline ADOMO (à partir de la délibération n°20-137), Christian FAUTRE

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-12 modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 1 (V) et ses articles L.2121-31, L.5211-1 et L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU le budget primitif, le budget supplémentaire, la décision modificative n°1 et la décision modificative n°2 du Budget Principal pour l'exercice 2019,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019 du Budget Principal établi par le comptable public, approuvé par délibération n° 20-22 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du lundi 24 février 2020,

VU le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget Principal et la constatation des résultats 2019, approuvés par délibération n° 20-25 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du lundi 24 février 2020,

CONSIDERANT la conformité des résultats de la section d'investissement et de la section d'exploitation entre le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 du Budget Principal,

VU l'avis du Bureau du Territoire en date du 6 octobre 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 2020 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

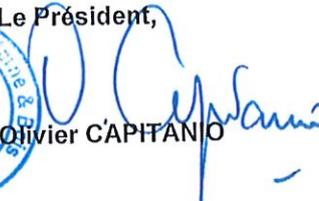
- **AFFECTE** le résultat définitif de clôture 2019 de la section de fonctionnement comme suit :
 - couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068), soit
+ 9 832 727,46 €
 - excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002), de
+ 614 696,90 €

- **AFFECTE** le résultat définitif de clôture 2019 de la section d'investissement comme suit :
 - déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001), de
-1 780 715,23 €

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201013-DEL20-131-DE
Date de télétransmission : 14/10/2020
Date de réception préfecture : 14/10/2020

ARTICLE 2 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Olivier CAPITANIO



La présente délibération publiée le 14/10/2020
est exécutoire à la date du 14/10/2020
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 14/10/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201013-DEL20-131-DE
Date de télétransmission : 14/10/2020
Date de réception préfecture : 14/10/2020